



Processus Navigabilité et Registre

Votre référence  
Votre lettre du  
No d'enregistrement 202.00  
Responsable Barbara Aeschbacher  
No. de tél. 031 322 0789  
No. de fax 031 325 8048  
E-Mail barbara.aeschbacher@bazl.admin.ch  
CH-3003 Berne, le 31 janvier 2004

**Communications techniques - amendement no 67**

Ci-jointe, veuillez trouver la dernière révision de notre recueil des "communications techniques". Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Enlever		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des communications techniques en vigueur	00.040-00	1-3	31.01.2004	00.040-00	1-4	16.06.2003
Caractère obligatoire des potentiels publiés par les constructeurs <sup>1</sup>	02.020-30	1-2	16.06.2003 (31.01.2004) <sup>2</sup>	02.020-30	1-2	16.06.2003
Distinction entre travaux de préparation et travaux d'entretien	02.020-35	1-2	31.01.2004	02.020-35	1-2	01.05.1986
Travaux de modification exécutés sur des aéronefs et éléments d'aéronef	02.020-60	1-6	31.01.2004	02.020-60	1-5	31.08.2000
Aéronefs de catégorie spéciale, sous-catégorie Historique	02.030-20	1-4	31.01.2004	02.030-20	1-5	01.03.1990
Équipement minimal requis pour les vols à vue de nuit (NVFR) <sup>1</sup>	02.050-40	1-2	16.06.2003 (31.01.2004) <sup>2</sup>	02.050-40	1-2	16.06.2003
<b>Supprimé: Certification acoustique</b> Raison: Liste publiée sur <a href="http://www.aviation.admin.ch">www.aviation.admin.ch</a>				02.080-10	1 + Annexe (0-14)	31.08.2000
Délégation de certains examens d'aéronefs	02.090-80	1-3	31.01.2004	02.090-80	1-3	16.06.2003
Assemblage de ballons libres / dirigeables à air chaud et échange des composants principaux	13.020-20	1-3	31.01.2004	13.020-20	1-2 + Annexe	30.04.1982
<b>Supprimé: Prises de pression statique</b> Raison: Modification n'est plus requise				20.010-70	1 - 2 + Annexe	01.08.1990
Exigences minimales pour les émetteurs automatiques de localisation d'urgence (ELT/ELBA) <sup>1</sup>	20.140-01	1-3	16.06.2003 (31.01.2004) <sup>2</sup>	20.140-01	1-3	16.06.2003

<sup>1</sup> Seulement changement de présentation

<sup>2</sup> Date nouvelle présentation

Titre	Insérer			Enlever		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
<b>Supprimé:</b> Embouts et rotules de fabrication «L'Hôtelier» Raison: Instruction comprise dans les documents du constructeur				40.030-10	1-2	30.09.1997
Examens de capacité du personnel d'entretien	90.200-10	1-3	31.01.2004	90.200-10	1-3	31.08.2000

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Les exploitants d'aéronefs reçoivent **toutes** les communications techniques nouvellement éditées ou révisées.

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser **par écrit**.  
Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile  
Navigabilité et Registre matricule



Barbara Aeschbacher